

Le contrat de rivière Lesse

Le courrier de la Lesse d'août 2012—N°41

Opération balsamines : 2ème passage

Les deuxièmes passages pour l'arrachage des balsamines de l'Himalaya (et vérification des tas de balsamines arrachées) sont prévus aux dates suivantes:

Pour la Lesse : rendez-vous **le lundi 20 août à 9h00** au pont de Chanly (côté scierie), **le mardi 21 et le mercredi 22 août à 9h00** (lieu à définir en fonction de l'avancement).

Pour l'Almache : rendez-vous **le jeudi 23 août à 9h00** près de l'hôtel du moulin de Daverdisse. Et **le vendredi 24 août à 9h00** (lieu à définir en fonction de l'avancement).

N'oubliez pas d'emporter vos bottes et votre pique-nique.

Pour la bonne organisation de l'opération et si vous voulez être prévenus en cas de changement, contactez-nous au 084/222.665 ou à info@crlesse.be

Adoptez un paysage

Le paysage constitue le décor de notre quotidien. Régulièrement, des projets (éoliennes, lignes à haute tension, infrastructures routières,...) le placent au cœur des débats mais il se définit aussi— surtout —par un ensemble d'interventions a priori plus anodines : lotissements qui se juxtaposent, haies, friches recyclées, cacophonie de panneaux de signalisation ou publicitaires à l'entrée des villes. Nous en avons rarement conscience mais nous sommes tous acteurs de facto d'un paysage en mutation perpétuelle, lente ou rapide, planifiée ou spontanée, socialement acceptée ou rejetée. La gestion paysagère n'est donc pas une affaire de spécialistes mais doit au contraire participer d'une réflexion de tous, des experts aux simples citoyens.

En signant en 2001 la Convention européenne du paysage (dite convention de Florence), la Région wallonne s'est d'ailleurs engagée à se doter d'outils de gestion spécifiques répondant au souhait du public de jouir de paysages de qualité et de jouer un rôle actif dans leur transformation.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'Observatoire citoyen du paysage initié par la Fédération Inter-Environnement Wallonie. Cette démarche permet d'observer et analyser les changements survenus, d'étudier le pourquoi et le comment de ceux-ci, de se les approprier et/ou d'en faire une critique argumentée.

Les clichés recueillis par l'Observatoire et les analyses qui en seront tirées feront l'objet d'expositions décentralisées, de conférences-débats, de balades-découvertes...

Pour en savoir plus et participer à cette opération, rendez-vous sur : www.paysages-citoyens.be

Saviez-vous que...

Les déchets sur les plages viennent aussi de chez nous.

Les eaux pluviales cheminent à travers les rues et les lessivents. Elles transportent les huiles de vidange, l'essence, d'autres substances chimiques et les déchets en tout genre (cigarettes, journaux, sacs plastiques, mégots de cigarettes...). En temps normal, ces eaux pluviales rejoignent la station d'épuration qui possède un système de grillage pour séparer les eaux des déchets.

Mais lorsque les précipitations sont trop importantes, la capacité de la station d'épuration peut être saturée et le surplus d'eau et les déchets sont alors déversés dans le milieu naturel sans traitement.

Ne jetons jamais nos déchets par terre, réduisons notre consommation d'emballages, triions nos déchets... nous éviterons que ceux-ci réapparaissent sur la plage un jour ou l'autre...

Source : www.envi2bio.com



Action 764

Création d'une mare pour les batraciens en berge gauche du Biran à Humain.



Action réalisée et même outrepassée puisque ce sont 4 mares qui ont été créées et clôturées ce printemps par l'asbl Grimm (Groupe d'Intérêt pour le Milieu Marchois).

Action 212

Faire respecter la distance réglementaire des plantations de résineux en bordure de cours d'eau.

Les berges du ruisseau de Bérivaux (Nassogne) sont désormais dégagées.

Maintenant



Contrat de rivière Lesse, ASBL

Rue de Dewoin, 48

5580 Rochefort



Tél. : 084-222 665

info@crlesse.be

www.crlesse.be